

Manifeste

à l'attention des candidat(e)s à l'élection présidentielle de 2022

LE 10 NOVEMBRE 2021

Donnons enfin la priorité aux transports publics et ferroviaires

PAS D'AMBITIONS CLIMATIQUES SANS TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES!

Le changement climatique est devenu la première préoccupation des Français. Chacun a en tête la dernière mise en garde des experts du GIEC: sans sursaut majeur, notre planète continuera de se réchauffer bien au-delà des limites fixées par l'Accord de Paris. Le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France, avec 31 % des émissions (1) en 2019. Il est désormais urgent de renverser cette tendance. Comment ?

En favorisant résolument les transports publics et ferroviaires, seuls modes capables d'assurer la mobilité du plus grand nombre et le transport de marchandises tout en préservant la planète et la qualité de vie.

Agir pour les transports publics et ferroviaires constitue un des leviers les plus efficaces et les moins coûteux pour lutter contre le changement climatique et la pollution locale et améliorer la qualité de vie en ville.

PAS DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE SANS TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES!

Alors que certains experts voient dans l'Archipel français «une nation multiple et divisée »(2), il est plus que jamais indispensable de réaffirmer le rôle majeur joué par les transports publics et ferroviaires pour contribuer à un aménagement plus équilibré du territoire.

En connectant les régions, en reliant les quartiers périphériques aux cœurs de villes, en demeurant parfois le dernier des services publics présents sur certains

Alors que certains experts territoires, et en restant voient dans l'*Archipel français* accessibles à tous, ils participent chaque jour à la cohésion sociale et territoriale de notre nation.

Dans un contexte d'envolée des prix des carburants et de dépenses pré-engagées (3) qui pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages, les transports publics et ferroviaires, par la modicité du prix payé par les voyageurs, constituent une réponse efficiente aux besoins de mobilité à moindre coût.

PAS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE SANS TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES!

Les conséquences mortelles de la pollution sur la santé (48 000 morts par an en France (4)), associées aux coûts sociaux et économiques faramineux de la congestion routière (270 milliards d'euros par an dans l'UE (5)), doivent faire du développement des

transports publics et ferroviaires une priorité nationale. Eux seuls sont à même de transporter, en toute sécurité et avec un usage réduit de l'espace, des millions de voyageurs et de tonnes de marchandises chaque jour.

PAS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SANS TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES!

Les transports publics et ferroviaires impactent de façon considérable toutes les facettes de l'économie, à tous les échelons, car ils permettent de transporter chaque jour des millions de voyageurs pour travailler, étudier, se soigner ou se divertir, et que des territoires entiers ont pu se développer en étant connectés.

Le transport ferroviaire de marchandises répond aux enjeux de compétitivité de notre agriculture et de nos entreprises industrielles pour les aider à relever le défi de la lutte contre le changement climatique.

Les transports publics et ferroviaires, c'est aussi en soi un secteur économique phare générant 260 000 emplois ⁽⁶⁾ directs pérennes et non-délocalisables et un véritable vecteur d'innovations au cœur d'une filière stratégique. Ainsi, la France, pays fondateur du modèle mixte associant délégation de service public et gestion directe, compte des acteurs de premier rang au niveau mondial dans chacun des segments de cette filière.

Ingénieries technique, juridique et financière; industriels des matériels roulants, du génie civil et de signalisation, d'infrastructures ou de services (billettique, information voyageurs, MaaS, etc.) ainsi que les opérateurs de transport de voyageurs et/ou de marchandises: tous participent du rayonnement international de la France et de sa souveraineté.

- 1. CITEPA, Rapport Secten, traitement SDES, 2021.
- 2. Jérôme Fourquet, L'Archipel français, Ed. Seuil, 2019.
- **3.** France Stratégie, Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017, Note d'analyse N°102, août 2021.
- 4. Rapport d'information du Sénat sur la lutte contre la pollution de l'air, 2018.
- 5. Mobilité urbaine durable dans l'UE : pas d'avancée réelle sans l'engagement des États membres, Rapport spécial de la Cour des Comptes Européenne, 2020.
- **6.** Bilan Social urbain et Bilan social ferroviaire UTP, RATP.

L'UTP appelle les candidat(e)s à la Présidence de la République à s'engager pour une mobilité durable au service de tous les Français au travers de 20 mesures concrètes selon 4 axes forts

Premier axe

Des transports publics urbains et ferroviaires au service du développement social et économique

1 - En instaurant un soutien pérenne de l'État aux projets de développement des infrastructures et des services de transport urbain ou périurbain portés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité de toutes tailles, en passant d'une logique d'appel à projets à une logique d'accompagnement continu, avec une enveloppe de 2,5 milliards sur le quinquennat.

Il s'agit de soutenir notamment le développement de nouvelles infrastructures de métro, tramways et Bus à haut niveau de service (BHNS) ainsi que l'aménagement de voies en site propre et de parkings relais.

Il s'agit de **doubler la part modale du transport public urbain** en engageant l'État et les collectivités locales et en mobilisant les crédits européens.

- 2 En facilitant les opérations de valorisation urbaine à proximité des pôles d'échanges, des stations et des gares.
- 3 En portant, par une mobilisation du budget de l'État et d'éventuels concours de l'Union européenne, l'effort d'investissement de SNCF Réseau à 6 milliards d'euros par an pour moderniser le réseau ferroviaire (dont l'âge moyen est de 30 ans avec 1/4 de voies ferrées qui dépassent leur durée de vie de référence (1), notamment au service des mobilités du quotidien, accompagner la rénovation des lignes capillaires et la transformation digitale du système ferroviaire (déploiement de l'ERTMS, digitalisation du fret, etc.).
- **4** En engageant ou en accélérant, sans affecter la capacité à assurer la modernisation du réseau ferroviaire, la réalisation des lignes nouvelles planifiées.

Il s'agit de **doubler la part modale du transport ferroviaire de voyageurs et de fret**⁽²⁾ en engageant l'État et les collectivités locales et en mobilisant les crédits européens.

5 – En mettant en place un **grand programme national de soutien** à **l'innovation** doté d'un milliard d'euros sur le quinquennat, dédié aux services de transports publics et ferroviaires en tant que filière stratégique pour renforcer le leadership de la France et conforter sa souveraineté en matière de digitalisation (MaaS, mobilité autonome, etc.).

Deuxième axe

Pour une mobilité respectueuse de la planète

- **6 En apportant un soutien financier aux projets de transfert modal du fret** routier de marchandises vers des modes de transports alternatifs (ferroviaire et fluvial) au bénéfice des chargeurs et entreprises ferroviaires ou fluviales, notamment dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.
- 7 En soutenant financièrement les efforts de verdissement des flottes de transports publics et ferroviaires, notamment dans le cadre du budget de l'État ou de certificats d'économies d'énergie, tout en veillant à la mise en place d'un cadre réglementaire fiscal et normatif simple, clair et efficient adapté au caractère de long terme des investissements du transport public.

L'objectif est d'accélérer la transition énergétique (aide à l'acquisition de véhicules propres électriques, à hydrogène, ou bio-GNV, et au rétrofit, aide aux investissements d'infrastructures de recharge en dépôts ou en ligne et d'emprises foncières adaptées).

- 8 En demandant aux employeurs, établissements scolaires, culturels, commerciaux, etc. la mise en place de plans de mobilité durable et en apportant un soutien financier aux projets de transfert modal de l'autosolisme vers les transports publics urbains dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.
- **9 En développant l'éducation à la mobilité durable** des enfants dès l'école primaire et des adolescents en collèges et lycées.
- 10 En développant l'offre de formation initiale et tout au long de la vie pour renforcer l'attractivité des métiers de la mobilité durable.

20 mesures dès 2022 pour une mobilité durable au service de tous les Français

Troisième axe

Des transports sûrs pour tous, en toutes circonstances

- 11 En soutenant financièrement la mise en accessibilité des réseaux.
- 12 En renforçant la sécurité, la sûreté et la lutte contre la fraude dans les transports urbains et ferroviaires, en permettant notamment l'usage des caméras intelligentes, dans le respect des libertés publiques.
- 13 En favorisant la multimodalité par un déploiement des infrastructures et services qui facilitent l'articulation entre les modes actifs et partagés et en soutenant le déploiement d'une norme commune de billettique dans le cadre d'un schéma national d'interopérabilité des titres de circulation sur l'ensemble des réseaux de transport du quotidien.
- 14 En reconnaissant les transports du quotidien comme services essentiels par le retour au taux de TVA à 5,5 % en vigueur jusqu'en 2012, avec l'objectif d'affecter les recettes correspondantes à l'amélioration de l'offre et/ou à l'accélération de la transition énergétique.
- 15 En favorisant la continuité du service au public en précisant les conditions d'usage de l'exercice du droit de grève et du droit de retrait.

Quatrième axe

Pour un financement pérenne et une gouvernance cohérente de la mobilité durable

- **16** En développant la mise en œuvre du **principe de pollueurpayeur sur les différentes externalités** (bruit, congestion, accidentologie, utilisation de l'espace, etc.).
- 17 En sanctuarisant le versement mobilité.
- **18** En mettant en place un **prélèvement sur les plus-values foncières** générées par la réalisation d'infrastructures structurantes de transport public urbain (BHNS, tram, métro, etc.) ou ferroviaire (gares, lignes nouvelles).
- **19** En instaurant une **taxation des livraisons par voie routière** effectuées par le biais de plateformes numériques.
- **20** En donnant aux Autorités Organisatrices de la Mobilité urbaine (3) qui le souhaitent **l'ensemble des compétences relatives** à la **mobilité** (voirie, pouvoir de police, stationnement, etc.).

L'avenir du transport ferroviaire, Rapport au Premier Ministre par Jean-Cyril Spinetta, 15 février 2018.

^{2.} Objectif chiffré fixé par la Stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire, Gouvernement français, septembre 2021.

^{3.} À l'instar de Transport for London (TFL) à Londres.



L'UTP. L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle du transport public urbain, des entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et des gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession, négocie les conventions de branches avec les partenaires sociaux, et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes.

L'UTP représente près de 170 entreprises de transport urbain, soit l'équivalent de 100 000 salariés et une trentaine d'entreprises de la branche ferroviaire, soit l'équivalent de 160 000 salariés répartis sur le territoire français.

Dans le transport urbain, certaines entreprises sont liées à des groupes de transport comme Keolis, Groupe RATP, Transdev, Vectalia France. D'autres sont indépendantes et peuvent, à ce titre, adhérer à l'association AGIR.

Depuis 2006, l'UTP fédère les entreprises ferroviaires et les accompagne vers l'ouverture du marché du transport de voyageurs. Il s'agit notamment d'Agénia, Arriva, CFTA, Colas Rail, Euro Cargo Rail, Europorte, Eurostar, groupe RATP, Keolis, Objectif OFP, RRT PACA, SNCF, SNCF Fret, SNCF Gares & Connexions, SNCF Voyageurs, Thalys International, Transdev, Transdev Rail Bretagne, Trenitalia France, VFLI.

Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure (LISEA, SNCF Réseau) et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

CONTACTS

Claude Faucher

Délégué général de l'UTP cfaucher@utp.fr +33 (0)1 48 74 73 67

Stéphanie Lopes d'Azevedo

Département Affaires économiques, techniques et prospective slazevedo@utp.fr +33 (0)1 48 74 73 31

Jean-Philippe Peuziat

Département Affaires publiques jppeuziat@utp.fr +33 (0)1 48 74 73 49

Dominique Fèvre

Département Valorisation et Communication dfevre@utp.fr +33 (0)1 48 74 73 46









